



COMMUNE D'ARCAÏ

Département
de la Vienne

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 19 Avril 2022
A 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Mr NOE Alain, le Maire - Mme PIOLET Isabelle, Adjointe - Mr BOULINEAU Fabrice, Adjoint - Mr BENETEAU Valentin, Conseiller Municipal - Mme LALANDE Patricia, Conseillère Municipale - Mme PETROW Delphine, Conseillère Municipale - Mme PIMBERT Stéphanie, Conseillère Municipale.

Absents : Mme AMIRAULT Marion et Mr PROUX Emmanuel

Absents excusés : Mr ALLETRU Xavier et Mr SAMSON Jean-Marie

Pouvoirs : Mr ALLETRU Xavier donne pouvoir à Mme PIMBERT Stéphanie
Mr SAMSON Jean-Marie donne pouvoir à Mr NOE Alain

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Alain NOE, le Maire
Il constate que le quorum est atteint.

Mme PETROW Delphine est désignée secrétaire de séance assistée de Mme PIMBERT Stéphanie.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 8 avril 2022.

2 – DECISION MODIFICATIVE OP 0053 - CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour 2022 ayant pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice sur **l'opération 0053 : CIMETIERE.**

Section investissement - Virement de crédit :

- **Compte 022 Dépense** : Dépenses imprévues - 410.00 €
- **Compte 2116 Recette** : Cimetières + 410.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision modificative.

3 – AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refaire la façade dans le cadre de l'économie d'énergie et d'avoir des subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'avenant à la convention de maîtrise d'oeuvre.

4 – COURRIER DE MR GOURMAUD

Suite au courrier de Mr GOURMAUD apporté en date du 8 avril 2022, il demande pour l'association TEAM 189 de monter une buvette pour le 14 juillet 2022. Le feu d'artifice est organisé par la commune.

Séance levée à 19h55

Arçay, le 22 Avril 2022
Mr Alain NOE, Le Maire

Vu pour être affiché : le 26 Avril 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.